



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Délégation régionale  
6, rue de la Guadeloupe  
31810 Le Vernet

**Objet:** assister et fédérer les personnes et les collectifs  
qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations  
exposées aux nouvelles technologies de  
télécommunications sans fil

Toulouse, le 3 décembre 2018

**Lettre ouverte à :**

**Monsieur le Président de Toulouse Métropole,**

**Messieurs les élus et Mesdames les élues du Conseil de la Métropole**

Mesdames, Messieurs,

La réunion publique organisée le 13 novembre dernier salle Mermoz à Toulouse sur la gestion de l'eau a permis de clarifier nombre d'enjeux. Hélas, un point majeur n'a pu être abordé, sur lequel nous tenons à attirer votre attention avant le vote du 13 décembre au Conseil de la métropole.

En effet, il a été avancé en début de séance par un intervenant qui parlait avec enthousiasme de la « digitalisation »<sup>1</sup>, que confier la gestion à de grands groupes privés comme Suez ou Véolia permettrait le recours à *des outils technologiques beaucoup plus sophistiqués*. Ont même été évoqués avec gourmandise « des compteurs comme les Linky » mais « pas tout à fait pareils », bien qu'il soit clair qu'en matière d'aggravation des pollutions électromagnétiques comme de centralisation des données, les dispositifs envisagés iraient bien au-delà des seuls compteurs. De fait, les *capteurs-émetteurs* se multiplient déjà sous nos chaussées et nos trottoirs.

Or il se trouve que circule depuis quelques semaines un *Appel international pour l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace*<sup>2</sup>, lequel a déjà été signé par quantité de biologistes, biochimistes, médecins, physiciens, ingénieurs en génie électrique et autres personnalités. Très circonstancié, et des plus inquiétants, il contient en langage simple nombre d'explications techniques rarement fournies.

Selon la version française de cet appel, le déploiement prévu dans les rues et par satellite de la 5 G, indispensable à la multiplication en cours des objets connectés sans fil à internet (à des fins de villes « intelligentes » et autres) entraînerait

*« une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications 2G, 3G et 4G déjà en place. Or on a déjà la preuve des effets nocifs du rayonnement de radiofréquence [... Cela] revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international. »*

1 Plus clairement « numérisation », l'anglais *digit* se traduisant par « chiffre, nombre » et non par « doigt ».

2 Texte en pdf disponible dans une douzaine de langues sur le site dédié <https://www.5gspaceappeal.org/>

L'Appel souligne que le *changement sociétal* mais aussi *environnemental* envisagé est « sans précédent à l'échelle planétaire », et serait même de nature à altérer le climat. Il rappelle qu'au vu des études récentes, les normes d'exposition à la 2G, la 3G et la 4G aujourd'hui en vigueur sont déjà notoirement *obsolètes* et affirme :

*« Si les plans de l'industrie des télécommunications pour la 5G se concrétisent, pas un être humain, pas un mammifère, pas un oiseau, pas un insecte et pas un brin d'herbe sur terre, quel que soit le lieu de la planète ou il se trouve, ne pourra se soustraire à une exposition, 24 heures sur 24 et 365 jours par an [...] Toutes les issues de secours seront barrees. Ces plans pour la 5G risquent d'avoir des effets graves et irréversibles sur les êtres humains et de causer des dommages permanents à tous les écosystèmes terrestres. »*

Le tout en violation flagrante de nombreuses conventions internationales, dont la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies et le Code de Nuremberg (1949).

En conclusion, les signataires réclament notamment l'application de la *Résolution 1815 du Conseil de l'Europe*, laquelle prévoit entre autres « de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme aux micro-ondes en intérieur[...] ne dépassant par 0,6 volt par mètre, et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre » – le seuil haut étant déjà presque partout dépassé, et souvent très largement, dans la métropole toulousaine.

Il nous paraîtrait regrettable que, en matière entre autres de gestion de l'eau, la Métropole toulousaine, faute d'informations scientifiques et techniques suffisantes, fonce tête baissée dans le miroir aux alouettes d'hypothétiques économies d'échelle qui risquent, à assez court terme, de s'avérer très coûteuses en matière de santé publique – et même au plan financier, s'il devenait soudain nécessaire de faire machine arrière.

La majeure partie de la population métropolitaine, toutes sensibilités politiques confondues, attend certainement davantage de ses élus une gestion en « bon père de famille » qu'un aventurisme technologique, purement idéologique, sans égard pour la santé des populations .

Si, aux termes de l'appel précité, « les gouvernements nationaux jouent avec la vie sur terre », les autorités locales - dont une des missions est la protection de leurs administrés - ne sont nullement obligées de leur emboîter gaillardement le pas sous prétexte de modernisme ou d'économies de bout de chandelle.

Concernant le déploiement des compteurs Linky, Monsieur le Maire de Toulouse nous a signifié qu'il n'y pouvait rien. En matière de gestion de l'eau, en revanche, les choix politiques et techniques relèvent *encore* de la responsabilité pleine et entière des élus municipaux métropolitains, qui ont donc la possibilité et le devoir d'exercer le principe de précaution.

Quoi qu'il en soit, le moment venu, ils ne pourront plus dire qu'ils ne savaient pas.

Marie-Christine Gamberini  
Pour la délégation régionale de l'association Robin des Toits